

Institut

EDS Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval

LES CAHIERS DE L'Institut EDS

Août 2012



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Retour sur Rio+20

Rio+20 : *échec* ou *succès* ?

L'Avenir que nous voulons (résumé
du document)

Science et
développement
durable

Universités et développement durable

Le document de résultats analysé
sous l'angle des scientifiques

Recommandations des scientifiques

Les initiatives des établissements
d'enseignement supérieur

L'action de l'Université Laval

Le Forum EDS sur les universitaires et
le développement durable

Quel bilan des universités à Rio+20 ?

Auteurs :

Marie-Hélène Bérard

Liliana Diaz

Matthieu Dessureault

Thierry Lefèvre

Yan Turgeon

Préparé par Jocelyne Néron



UNIVERSITÉ
LAVAL

Institut

EDS

Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval

Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société (Institut EDS)
2440, Pavillon des Services
Boul. Hochelaga, local 3800
Université Laval,
Québec
G1V 0A6

Téléphone: (418) 656-2723
Télécopieur: (418) 656-7330
Courriel: ihqeds@ihqeds.ulaval.ca
www.ihqeds.ulaval.ca

L'Institut EDS

L'Institut EDS (Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société) regroupe des membres de la communauté universitaire, provenant aussi bien de sciences sociales que de sciences pures ou appliquées, qui partagent un intérêt commun pour la recherche et la formation en environnement, développement et société.

Le mandat de l'Institut est de soutenir la recherche pluridisciplinaire et les synergies entre spécialistes, et de promouvoir une vision d'ensemble sur les questions d'environnement dans la société. L'Institut réalise ou facilite des activités visant l'approfondissement et la diffusion des connaissances, dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, la structure se veut souple, rassembleuse et ouverte.

Août 2012

Sommaire

	2	Introduction
	3	De l'environnement au développement durable (tableau historique)
Retour sur Rio +20	6	Conférence de Rio+20 : <i>échec</i> ou <i>succès</i> ?
	8	L'Avenir que nous voulons (résumé du document)
Science et développement durable	20	Universités et développement durable
	21	Le Document de résultats de Rio+20 analysé sous l'angle des scientifiques
	24	Recommandations des scientifiques pour le développement durable – Compte rendu de la rencontre de Rio+20
	27	Les initiatives des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de Rio+20
	29	L'action de l'Université Laval (initiatives Prme et le Pacte mondial)
	31	Le Forum EDS sur les universitaires et le développement durable
	34	Quel bilan des universités à Rio+20 ?

Mot d'introduction

Le contexte de Rio+20 a fourni une occasion exceptionnelle pour approfondir notre réflexion sur le bilan des 20 dernières années en matière de développement durable et tout particulièrement sur l'évolution du rôle des universitaires, tant par leur enseignement et la recherche, qu'auprès de la société en général. Il convenait de se demander dans quelle mesure la science et le monde universitaire, peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre du développement durable, et influencer les solutions aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux que nous connaissons.

L'Institut EDS s'est engagé dans différentes actions telles que l'organisation d'une série de conférences sur le processus de Rio+20, la publication de synthèses en collaboration avec La Francophonie et la mise en ligne de l'information sur son site Internet. Le point fort a culminé avec la tenue du Forum EDS sur les universitaires et le développement durable en avril 2012 qui avait pour but de réfléchir sur les enjeux de l'intégration du développement durable dans la recherche et l'enseignement universitaire.

Cette démarche nous a amené à nous intéresser tout particulièrement à la mobilisation des scientifiques et des universités dans le contexte de Rio+20 dont nous vous présentons un aperçu dans la deuxième partie de ce document. Cette partie inclut également l'information sur la participation de l'Université Laval à l'expérience pilote du Pacte mondial (Global Compact) et la signature, par le Recteur de l'UL, de la Déclaration des Établissements d'enseignement supérieur en faveur de pratiques durables, déposée au Sommet le 22 juin.

Rio+20: from environment to sustainable development

Tiré de DESA News, mai 2012 (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies)

To grasp the background and stakes of Rio+20, it is useful to have a look at the Stockholm-to-Rio continuum of the Conferences, and to go through some key milestones in the long march that gave birth to international agreements on sustainable development. How did we move from Environment to Sustainable Development, what are the consequences of this move, and where are we going now?

1972 – Principles and Institutions

The United Nations Conference on the Human Environment held from 5–16 June in Stockholm, Sweden, was the first major international meeting addressing environmental issues in the context of human development. The Conference adopted a Declaration of 26 Principles. Principle 5 stated that “non-renewable resources of the Earth must be employed in such a way as to guard against the danger of their future exhaustion and to ensure that benefits from such employment are shared by all mankind.” The Meeting adopted an «Action Plan for the Human Environment” and led to the foundation of the United Nations Environment Programme (UNEP), as well as to the establishment of Environment departments. The world counted barely 10 ministries of environment in 1972 and ten times more a decade later. Two Heads of Government have attended the Conference: Prime Ministers Olof Palme of Sweden and Indira Gandhi of India, who famously declared that “Poverty is the worst form of pollution.”

1987 – Agenda for Action and Sustainable Development

The World Commission on Environment and Development, chaired by Norwegian Premier Gro Harlem Brundtland, was convened by the UN General Assembly in 1983 to formulate a long-term agenda for action. Its final report, entitled *Our Common Future*, introduced and popularized the concept of sustainable development to meet today’s needs without threatening the ability of future generations to meet their own needs. The Brundtland Report stressed that “a world in which poverty is endemic will always be prone to ecological and other catastrophes.”

1992 – The Earth Summit

The UN Conference on Environment and Development (UNCED) was held from 3-14 June in Rio de Janeiro, Brazil. It culminated in its three last days with the Earth Summit attended by 108 Heads of State and Government. The Summit adopted a set of 27 principles entitled the Rio Declaration on Environment and Development. Principle 15 called for a precautionary approach to protect the environment under uncertainty. The Summit also adopted Agenda 21, a comprehensive action plan to implement sustainable development. Significant binding

Conventions on climate change (UNFCCC) and biodiversity (CBD) were open to signature in Rio and later came into force for the States who ratified them. The Summit called for the negotiation of a convention on desertification and drought, adopted a non-binding Statement of Forest Principles and recommended that the General Assembly establishes a Commission on Sustainable Development to monitor post-UNCED progress. Nearly 20,000 people took part in the Conference and Summit, including various economic and social sectors of civil society, giving birth to a new multi-stakeholder implementation paradigm. The Summit had enormous media coverage.

1994-1997 – Follow-up Conferences

In **1994** in Barbados, a global conference attended by 125 States and territories (46 of which were small island developing States and territories) adopted the United Nations Programme of Action on the Sustainable Development of Small Island Developing States, also called Barbados Programme of Action. A special session of the UN General Assembly called Earth Summit +5 was held in New York from 23 to 27 June **1997** to appraise implementation of Agenda 21, and other commitments made at the Earth Summit and adopted a “Programme for the Further Implementation of Agenda 21.” Based upon the Earth Summit Forests Principles and a chapter of Agenda 21, the Economic and Social Council (ECOSOC) established in **2000** the UN Forum on Forests (UNFF), a subsidiary body aimed at promoting “the management, conservation and sustainable development of all types of forests and to strengthen long-term political commitment to this end”.

2002 – Review and sectorial plans

The World Summit on Sustainable Development was held from 26 August to 4 September 2002, in Johannesburg (South Africa) to review the results of UNCED a decade later and reinvigorate the global commitment to sustainable development. Attended by nearly one hundred world leaders, it adopted a Declaration and a Plan of Implementation including agreements on oceans and fisheries protection, sanitation, freshwater, energy and poverty. The Johannesburg process also initiated a new type of voluntary multi-stakeholder initiatives called “Partnerships for Sustainable Development.” Some 300 such partnership agreements were launched during the Summit. Participation of the civil society was also massive.

2005-2007 – Adoption of non binding instruments

An international meeting was held in Mauritius in 2005 to review the Barbados Programme of Action. The 129 participating Member States unanimously adopted the “Mauritius Strategy for the further implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States.” After years of intense negotiations, the 7th Session of the UN Forum on Forests adopted in 2007 the “Non-Legally Binding Instrument on All Types of Forests”, the first international instrument for sustainable forest management ever adopted by UN Member States.

2012 – Rio+20 – Focus areas and voluntary commitments?

The UN Conference on Sustainable Development, to be held in Rio de Janeiro from 20 to 22 June 2012, aims at bringing about real change by setting a new development agenda and galvanizing progress towards a sustainable future — the Future We Want. The Conference focuses on two themes: a green economy in the context of sustainable development and poverty eradication and the institutional framework for sustainable development. The Conference will adopt an outcome document expected to notably highlight seven areas needing priority attention, including decent jobs, energy, sustainable cities, food security and sustainable agriculture, water, oceans and disaster preparedness.

Following the strides made on poverty eradication through the Millennium Development Goals, Rio+20 is expected to agree to defining sustainable development goals that would mobilize the international community, promoting action and monitoring progress. At Rio+20, governments, major groups and other civil society sectors, including business and industry, are also expected to launch new voluntary commitments and initiatives for sustainable development which will be compiled in a registry of commitments as part of the legacy of the Conference. More than 50,000 people are expected to participate to the Conference and over 500 side events are planned.

1^{re} Partie – RIO+20 : COMPTE RENDU

Conférence de Rio+20 : échec ou succès ?

Mise en perspective des résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable

Par Yan Turgeon, chercheur à l'Institut EDS de l'Université Laval

Après deux ans de pourparlers, la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD, ou Rio +20) a finalement livré un résultat équivoque, que chacun pourra interpréter selon sa propre grille d'analyse, pour conclure à son *échec* ou à son *succès*. Vertement critiqué par les écologistes en raison de son manque d'ambition, le *document de résultats* a néanmoins été qualifié « d'équilibré » par les délégués qui ont reconnu que toutes les parties avaient fait des concessions. Rappelons que, dès le 1^{er} comité préparatoire de Rio +20 ([PrepCom-1](#) ; New York, 2010), des divergences apparemment insurmontables étaient apparues sur les deux thèmes de la conférence, à savoir « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable ». Les discussions sur le premier se sont butées aux réserves des pays du G77/Chine qui ont mis en cause le bien-fondé de l'économie verte, y voyant une tentative de subordonner leur développement aux impératifs environnementaux des pays industrialisés. D'un autre côté, les discussions sur le cadre institutionnel ont souffert de la polarisation entre les tenants de réformes graduelles et les partisans de réformes majeures de la gouvernance du développement durable qui, comme l'Union européenne (UE) et le Groupe africain, auraient souhaité la création d'une « Organisation mondiale ou des Nations unies pour l'environnement ».

Ceci étant, les réunions qui ont ponctué les deux dernières années ont laissé plusieurs questions en suspens, de sorte que moins de la moitié du texte avait été approuvé *ad referendum* au terme de la PrepCom-3 (Rio, 13 au 15 juin 2012), lorsque la responsabilité des négociations fut transférée du Secrétariat de la CNUDD au pays hôte. C'est dire le chemin qu'il restait à parcourir, à quelques jours de l'arrivée des chefs d'État et de gouvernement, pour obtenir un résultat satisfaisant. Plutôt que de poursuivre un résultat visionnaire désormais hors de portée, la diplomatie brésilienne a cherché un compromis acceptable pour l'ensemble des capitales en proposant un *texte consolidé*, sans crochets, et en limitant la poursuite des négociations aux points les plus sensibles.



Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, révisé le document de résultats avec le secrétaire général de Rio+20, Sha Zukang, juste avant de le présenter à la plénière pour adoption.

Photo : IISD/ENB

Ces consultations informelles pré-conférence ont permis de parachever le *document de résultats* que les délégués ont adopté en plénière le 19 juin, à la veille du début officiel de la CNUDD (ce qui n'est pas coutume dans les négociations multilatérales). Ce document de 53 pages (60 pages dans sa version française), intitulé *L'avenir que nous voulons*, est divisé en cinq chapitres portant respectivement sur la vision commune (I), l'engagement politique renouvelé (II), l'économie verte (III), le cadre institutionnel du développement durable (IV), le cadre d'action et de suivi (V) et les moyens de mise en œuvre (VI). Parmi les principales avancées, le document :

Le Sommet de Rio +20 s'est déroulé en trois temps :

- 3e comité préparatoire de Rio +20 (13 au 15 juin)
- Consultations informelles pré-conférence (16 au 19 juin)
- Conférence des Nations unies sur le développement durable (20 au 22 juin)

- lance un processus devant conduire à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD)
- crée un « forum de haut niveau » chargé de veiller au suivi du développement durable
- renforce le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et élargit son mandat
- définit ce qu'*est* et ce que *n'est pas* l'économie verte
- adopte le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (10YFP)
- amorce un processus sur la soutenabilité des entreprises
- démarre un processus pour mesurer la prospérité et le bien-être au-delà du PIB
- reconnaît le rôle des autorités infra-nationales
- met en place un registre des engagements volontaires

Les chefs de délégation ont accueilli ce résultat avec soulagement, soulignant l'esprit de multilatéralisme et la transparence qui a animé le processus conduit sous l'égide du gouvernement brésilien. En revanche, ces nombreux compromis se sont traduits par le report de décisions importantes à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) qui devra poursuivre les discussions n'ayant pas abouti à Rio. La section ci-dessous dissèque ces résultats, en s'attardant aux tensions et aux compromis qui influenceront sur les négociations à venir.

Publié dans Objectif Terre, été 2012.

L'Avenir que nous voulons

Résumé du document final accepté par les Chefs d'État le 22 juin 2012 (*Publié dans Objectif Terre, été 2012.*)

Par Yan Turgeon, chercheur à l'Institut EDS de l'Université Laval

Objectifs du développement durable (Ch. V, sect. C)

Le lancement d'un processus devant conduire, d'ici 2014, à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD) susceptibles d'être appliqués dans tous les pays est, sans contredit, le principal résultat de Rio +20. Cette proposition de la Colombie et du Guatemala, formulée au tout début du processus préparatoire, a rapidement suscité l'intérêt des délégués dans un contexte où il était de plus en plus clair qu'il serait impossible de parvenir à des résultats ambitieux sur les deux thèmes de Rio +20. Au terme de Rio +20, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu de mettre en place un « mécanisme

intergouvernemental transparent et participatif » en vue d'élaborer ces objectifs appelés à prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après 2015. À cette fin, un groupe de travail sera constitué dès 2012 et fera rapport à la 68^e session de l'AGNU (2013-2014). Enfin, des cibles et des indicateurs seront établis pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Ce résultat est toutefois en deçà des attentes de certains pays qui, comme les États-Unis, auraient souhaité que le document mentionne les thèmes prioritaires qui figureront dans les ODD.

Cadre institutionnel du développement durable (Ch. IV)

La Conférence de Rio +20 offrait l'occasion de réformer l'architecture onusienne du développement durable pour tenir compte des changements survenus depuis la création du PNUE (en 1972) et de la Commission du développement durable (en 1992), auxquels deux sections distinctes du chapitre IV sont consacrées :

Forum politique de haut niveau (Ch. IV, sect. B)

Les discussions ayant conduit à la décision de créer un « forum politique de haut niveau » portaient initialement sur la meilleure façon de combler les lacunes de la Commission du développement durable (CDD). Créée vingt ans plus tôt dans le sillage du premier Sommet de Rio (1992), cette commission du Conseil économique et

social des Nations unies (ECOSOC), qui devait faire le suivi de l'Agenda 21, n'a jamais livré les résultats escomptés. Pour rehausser le niveau d'intégration de ses décisions, les délégués ont longuement jonglé avec l'idée de créer un « Conseil de développement durable (CoDD) » dont les décisions seraient transmises directement à l'AGNU au lieu de transiter par l'ECOSOC. D'autres options portaient sur la création d'un forum ministériel ou la modification du mandat de l'ECOSOC pour y inclure le développement durable. Le consensus a finalement convergé vers l'établissement d'un « forum politique universel de haut niveau » appelé à remplacer la CDD. La création de cette nouvelle instance soulève toutefois plusieurs questions. Quelle relation

entretiendra-t-elle avec l'ECOSOC ? Comment éviter la duplication de ses fonctions avec celles d'autres organes des Nations unies ? Comment se fera la transition avec la CDD ? Le document de résultats ne fournit que des bribes de réponses, les États ayant convenu de lancer un processus de négociations intergouvernementales, sous l'égide de l'AGNU, en vue de convoquer une première réunion du forum au début de sa 68e session (c'est-à-dire dans la deuxième moitié de 2013). À l'instar de la CDD, le nouveau forum fera visiblement rapport à l'ECOSOC dont le document reconnaît le rôle essentiel dans l'intégration des trois dimensions du développement durable (§ 83). Son mandat reste toutefois à préciser, puisque le document énumère les fonctions qu'il « pourrait » remplir, plutôt que celles qu'il « va » remplir. Ces fonctions potentielles sont les suivantes : mobiliser, orienter et formuler des recommandations ; intégrer les trois piliers du développement durable à tous les niveaux ; définir l'agenda du développement durable à travers une plateforme de concertation ; faire le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des autres engagements des conférences onusiennes ; améliorer la coordination des politiques de développement durable à l'échelle des Nations unies ; accroître davantage la participation des grands groupes et des autres parties prenantes, tout en conservant le caractère intergouvernemental des débats ; renforcer l'interface science-politique et, à cette fin, rassembler les informations existantes sous forme d'un rapport mondial sur le développement durable ; étayer la prise de décisions fondée sur les évidences scientifiques à travers, notamment, le renforcement des capacités des pays en développement (PED). Notons par ailleurs que le processus de négociation devra

évaluer la pertinence d'inclure la solidarité intergénérationnelle au mandat du forum. Cela constitue une bien mince consolation pour ceux qui auraient souhaité que Rio +20 conduise à l'institution d'un « haut-commissaire aux générations futures ».

Pilier «environnement» du développement durable (Ch. IV, sect. C)

Les discussions sur la gouvernance internationale de l'environnement ont porté sur deux options, à savoir le renforcement du PNUE ou sa transformation en agence spécialisée, qui aurait pu prendre la forme d'une « Organisation mondiale ou des Nations unies pour l'environnement (OME/ONUE) ». Ces options, qui figuraient toutes deux dans le draft zero, ont longuement été débattues par les délégués. Si plusieurs pays, dont les membres de l'Union africaine (UA) ont rallié la position européenne en faveur de la création d'une OME/ONUE, d'autres, dont les États-Unis, la Russie, le Canada et plusieurs membres du G77/Chine, incluant la Chine et l'Inde, se sont opposés à cette option qui présente certains risques (négociations d'un nouveau traité, dilution des engagements aux accords existants, coûts additionnels dans un contexte économique défavorable, etc.). Ces divergences ont d'ailleurs suscité de vives tensions au sein du G77/Chine dont la « position conjointe » n'a jamais reflété le consensus africain sur cette question. Les parties n'ayant pas réussi à s'entendre sur la création d'une OME/ONUE, le document de résultats préconise le renforcement du rôle du PNUE en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement et invite la 67e session de l'AGNU (2012-2013) à adopter une résolution en vue de « renforcer et reclasser » le programme. Le Groupe africain s'est empressé d'interpréter ce compromis comme une « porte ouverte » à la transformation du « programme » en « organisation » ce qui, effectivement,

pourrait se faire par résolution de l'AGNU. Cet appel a d'ailleurs été repris par l'UE qui a appuyé la démarche des pays africains. À cet effet, le président français François Hollande a regretté que Rio +20 n'ait pas abouti à la création d'une ONU, soulignant que c'est un projet auquel la France est très attachée parce que c'est « la condition du multilatéralisme » et « la meilleure façon de mettre tous les sujets dans la même organisation et de les traiter en même temps et dans le même lieu », mais aussi parce que « cette agence pourrait se situer à Nairobi [...] et que l'Afrique doit avoir la confirmation de son rôle dans le monde ». Les États-Unis ont cependant tenu à rappeler que le texte du document reflète ce qui a été convenu, ce qui n'inclut pas un changement de nom du PNUE ou sa transformation en agence spécialisée. En effet, même s'il reporte cette décision à plus tard, le document de résultats précise les éléments de ce rehaussement. Les chefs

d'État et de gouvernement y invitent l'AGNU-67 à : établir la composition universelle de son Conseil d'administration (dont le membership était jusqu'à présent limité à 58 États élus pour une période de quatre ans) ; doter le PNUE de ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et de contributions volontaires ; accroître sa capacité de s'acquitter de son mandat de coordination au sein du système des Nations unies ; consolider les fonctions de son siège à Nairobi et renforcer sa présence régionale. L'élargissement du membership du CA du PNUE à l'ensemble des États constitue sans contredit un des principaux résultats de Rio +20, cette question étant débattue depuis de nombreuses années. Notons cependant que les États n'ont pas réussi à s'accorder sur la pertinence de créer un Conseil exécutif pour faciliter le suivi entre ses sessions.

L'économie verte (Ch. III)

Même si elle constituait un des deux thèmes de Rio +20, les discussions sur « l'économie verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté » se sont butées aux appréhensions des PED face à d'éventuelles mesures de « protectionnisme vert ». Afin de lever ces réserves, la section III du *document de résultats* énumère ce *qu'est* et ce que *n'est pas* l'économie verte. Les États conviennent qu'elle ne doit pas :

- constituer une restriction déguisée aux échanges commerciaux ;
- mener à des actions unilatérales visant à résoudre des problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur ou ;

- imposer des conditions injustifiées au financement ou à l'aide publique au développement.

Le document énumère également ce qu'elle devrait être, mais n'engage pas les États à mettre en œuvre des politiques conséquentes. Au contraire, cette section présente l'économie verte comme un moyen parmi d'autres pour atteindre le développement durable. À cette fin, il encourage les États à « envisager » des politiques en faveur de l'économie verte, tout en reconnaissant qu'il existe « une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils » pour parvenir au développement durable, et que « chaque pays peut adopter l'approche la mieux adaptée à ses plans, stratégies et priorités ».

En plénière, le Venezuela a d'ailleurs reconnu que le texte était loin du modèle « que certains ont tenté d'imposer », ce qui illustre bien les réserves de plusieurs pays face à la vision de l'UE, qui aurait souhaité que la communauté internationale se dote d'une feuille de route ambitieuse, comprenant des cibles et des échéanciers. Tout au plus le *document* invite-t-il le système onusien à coordonner et fournir de l'information aux États qui le désirent sur les outils, les bonnes pratiques et les plateformes d'intégration et d'évaluation des politiques.

Notons cependant que cette section identifie la promotion des modes de consommation et

de production durables (MCPD) comme une composante de l'économie verte et stipule qu'il est « essentiel » de prendre des mesures d'urgence pour éliminer, là où ils existent, les modes de production et de consommation non viables. De ce fait, le plus grand pas de Rio +20 vers l'économie verte pourrait être l'adoption, au paragraphe 226 du chapitre V, du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables ([10YFP](#)), qui est lui-même l'aboutissement d'un processus lancé dix ans plus tôt lors du Sommet de Johannesburg (2002).

Océans et mers (Ch. V, sect. A §§ 158-177)

Au même titre que le lancement des ODD, la question des océans figurait parmi les principaux points à l'ordre du jour de Rio +20, non seulement en raison du nombre important d'enjeux en cause (surpêche, pollution marine, géo-ingénierie, etc.), mais aussi et surtout parce que les océans constituent la pièce manquante de la gouvernance mondiale de la biodiversité. En effet, le mandat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ne s'étend pas aux zones situées au-delà des juridictions nationales (ZADJN), qui incluent la haute mer, de même que les fonds marins et leur sous-sol se situant à plus de 200 milles marins des côtes. L'exploitation de ce patrimoine commun de l'humanité est balisée par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) qui régit l'ensemble des activités menées dans les océans sans fournir de cadre rigide pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine, de sorte que moins de 0,5 % des ZADJN sont aujourd'hui protégées. Considérant l'importance et la

fragilité de ces écosystèmes, les États membres cherchent depuis plusieurs années à résoudre cette équation. En 2004, ils ont mis sur pied un « Groupe de travail spécial sur la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale ». Après plusieurs sessions, le groupe a finalement recommandé que l'AGNU engage un processus visant à identifier les insuffisances du cadre juridique actuel et la façon d'aller de l'avant, notamment en appliquant les instruments existants et en élaborant un nouvel accord de mise en œuvre de l'UNCLOS. La grande majorité des pays développés et en développement espéraient que Rio +20 accélère ce processus et permette de surmonter les réserves des pays qui, à l'instar des États-Unis et de la Russie, s'opposent à la négociation d'un nouveau régime. Au terme de la Conférence de Rio +20, les États membres se sont engagés à traiter cet enjeu de manière urgente, d'ici la fin de la l'AGNU-69 (en 2015), notamment en prenant une décision sur l'élaboration d'un instrument international de l'UNCLOS

(§ 162), ce qui laisse la porte ouverte à la négociation d'un éventuel accord de mise en œuvre.

Un autre résultat porte sur la pollution marine. Se disant préoccupés par l'impact de la pollution marine sur la santé des océans, les États se donnent jusqu'à 2025 pour réduire les impacts négatifs des déchets plastiques et des autres polluants (polluants organiques persistants, métaux lourds, composés azotés) sur les écosystèmes marins. Même s'il reporte toute action à plus tard, la reconnaissance des effets néfastes de la pollution marine devrait contribuer à renforcer les mandats de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du PNUE qui, depuis 1995, s'est doté d'un Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (§ 163).

Les États s'engagent par ailleurs à protéger et à régénérer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins (§ 158) en prenant des mesures

d'urgence pour conserver ou régénérer les stocks de poissons afin qu'ils retrouvent au moins les niveaux requis pour assurer la production maximale équilibrée aussi vite que le permettent leurs caractéristiques biologiques respectives (§ 168). À cette fin, ils réitèrent plusieurs engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg visant à combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (§ 170) et à réduire la surcapacité des flottes de pêche (§ 173) en éliminant les subventions qui y contribuent.

Notons cependant que la notion « d'économie bleue », qui avait été mise de l'avant par les petits États insulaires du Pacifique, le Maroc et Monaco pour faire écho à l'économie verte dans le domaine des océans, a été retirée du texte à la demande du G77/Chine.



Photo : Bulletin des négociations de la terre, Institut international du développement durable.

Cadre d'action et de suivi (Ch. V)

La section A du « Cadre d'action et de suivi » identifie 26 domaines thématiques et questions transversales :

Élimination de la pauvreté	Afrique
Sécurité alimentaire et nutrition, et agriculture durable	Actions régionales Réduction des risques de catastrophe
Eau et assainissement	Changements climatiques
Énergie	Forêts
Développement durable du tourisme	Biodiversité
Modes de transport viables	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
Villes et établissements humains viables	Montagnes
Santé et population	Produits chimiques et déchets
Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale	Consommation et production durables
Océans et mers	Industries extractives
Petits États insulaires en développement (PIED)	Éducation
Pays les moins avancés (PMA)	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
PED sans littoral	

Plusieurs de ces domaines étant déjà considérés au sein de forums distincts, dont les trois conventions de Rio, il ne fallait pas s'attendre à des engagements précis sur la plupart de ces questions. Certains éléments, qui pourraient avoir des répercussions dans ces forums, méritent toutefois d'être mentionnés.

Changements climatiques

La référence au principe de responsabilité commune, mais différenciée a été maintenue dans le texte sur les changements climatiques bien que plusieurs délégations, dont les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie aient demandé son retrait.

Biodiversité

Les États ont convenu d'ajouter une référence au « rôle important » joué par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ce qui illustre l'importance croissante que les États souhaitent accorder à cette convention « qui se situe au carrefour du commerce, de l'environnement et du développement », par rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui, au début des pourparlers, était la seule à figurer dans le texte sur la biodiversité.

Désertification

Les États appellent à des actions urgentes pour atténuer les conséquences des sécheresses et des famines cycliques en Afrique, notamment dans la Corne de l'Afrique et dans la région du Sahel. Pour ce faire, ils s'emploieront à créer un monde où « la dégradation des sols est sans incidence » (*land-degradation neutral world*). Cependant, les délégations n'ont pas réussi à s'entendre sur la mention d'un éventuel « Panel intergouvernemental sur la désertification » dont la création avait été envisagée par la dernière Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) (Changwon, 2011).

Produits chimiques et déchets

En plus d'appuyer les processus déjà en cours dans le cadre des trois conventions sur les produits chimiques et les déchets (Bâle, Rotterdam et Stockholm), de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), le *document de résultats* reconnaît que les déchets électroniques et les plastiques posent des problèmes particuliers sur lesquels il faudra se pencher (§ 218). Aucune feuille de route n'a cependant été fixée pour y parvenir, certains États s'étant opposés à l'établissement d'échéanciers devant conduire à la conclusion des négociations d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure d'ici 2013 ou à la réduction des sites d'enfouissement d'ici 2030. Enfin, les délégués n'ont pas réussi à s'entendre sur le financement à long terme de la SAICM ni sur l'entrée en vigueur de l'Amendement de Ban (qui avait été adopté en 1995 en vue d'interdire le transfert de déchets dangereux des pays de l'OCDE vers les PED).

Eau et assainissement

Les discussions sur cette question se sont poursuivies jusqu'à la toute dernière minute en raison de divergences sur le « droit à l'eau potable et à l'assainissement » qui, rappelons-le, a été reconnu deux ans plus tôt par la 63^e session de l'AGNU (résolution A/64/L.63/Rev.1) par 122 voix contre 41 absentions. Pour rendre ce texte acceptable par l'ensemble des États, les délégués ont finalement convenu de préciser qu'il doit s'appliquer dans le respect de « la souveraineté nationale » (§ 121). À cet effet, le Canada a précisé que, de son point de vue, ce droit n'englobe pas le transfert massif d'eau potable, notamment en ce qui a trait aux eaux transfrontières, alors que la Turquie a mentionné que sa portée, qui est sujette à diverses interprétations, devrait être déterminée au niveau national.

Énergie

Cette sous-section met l'accent sur « l'accès aux services énergétiques modernes et durables » plutôt que sur leur viabilité à long terme. Afin d'y parvenir, les États préconisent un « bouquet énergétique » qui n'exclut pas le recours aux énergies traditionnelles. Les délégués ont d'ailleurs préféré reporter la question délicate de l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles dans un autre domaine thématique (au paragraphe 225 de la sous-section « consommation et production durables »). Enfin, les États ont seulement « pris note » de l'initiative Énergie durable pour tous (SE4All) du secrétaire général. Notons cependant que plusieurs d'entre eux ont pris des engagements volontaires en faveur de cette initiative qui vise un accès universel aux énergies vertes d'ici 2030.

Droits reproductifs des femmes

Quelques pays (dont les États-Unis et la Norvège), de même que plusieurs grands groupes, ont déploré l'absence de référence aux « droits reproductifs ». En effet, bien que le dernier domaine thématique identifié dans *L'avenir que nous voulons* porte spécifiquement sur l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes, celui-ci fait référence à leur « santé » plutôt qu'à leurs « droits » sexuels et procréatifs. Les États s'y disent résolus à « garantir un accès universel à des méthodes de planification familiale sûres, efficaces, bon marché, modernes et acceptables » (§ 241), sans mentionner le droit à l'avortement et à la contraception. Notons cependant que dans la sous-section «santé et population », les États réaffirment leur volonté de « protéger le droit des femmes, des hommes et des jeunes à être maîtres de leur sexualité et à décider librement et en toute responsabilité des questions liées à leur sexualité, y compris [par] l'accès à des services de santé en matière de sexualité et de procréation, à l'abri de toute contrainte, discrimination ou violence » (§ 146).

D'autres sous-sections thématiques portent spécifiquement sur les PEID (§§ 178 et 180), les PMA (§181), les PED sans littoral (§182) et l'Afrique (§§ 183 et 184). Mais à l'exception du paragraphe 180 qui demande qu'une 3^e Conférence internationale des PEID soit organisée en 2014 pour faire le suivi du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, la plupart se limitent à réclamer la mise en œuvre d'engagements antérieurs.

Reconnaissance du rôle des États fédérés et des régions

Rio +20 constitue également un pas en avant pour les gouvernements infra-nationaux (comme les provinces canadiennes, les états américains et les régions françaises) qui militent depuis plusieurs années pour la reconnaissance de leur contribution au développement durable. Bien qu'ils ne figurent toujours pas parmi les « grands groupes » identifiés par l'Agenda 21, les autorités locales et infra-nationales sont désormais mentionnées, au même titre que les paliers nationaux, régionaux et mondiaux, comme des acteurs clés du développement durable. Rappelons que, sur la seule question des changements climatiques, les autorités infra-nationales sont responsables de 50 à 80 % des actions d'adaptation et d'atténuation. Dans ce contexte, la communauté internationale est de plus en plus consciente qu'elles constituent des acteurs incontournables. À cet effet, la section I de *L'avenir que nous voulons* reconnaît les efforts et les progrès

réalisés par ces paliers de gouvernement, de même que le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre du développement durable (Ch. II, sect. C, § 42). Le chapitre sur le « Cadre institutionnel du développement durable » comporte également une section décrivant les actions à mener par les différents niveaux de gouvernement (Ch. IX, sect. E). Les États y encouragent les différents paliers de gouvernance, incluant les autorités locales et infra-nationales, à élaborer et appliquer des stratégies de développement durable (§ 98) et à promouvoir l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (§ 99). Cette reconnaissance est cependant ressentie comme une concession par plusieurs PED qui, pour diverses raisons, estiment que la mise en œuvre du développement durable relève des États.

Soutenabilité des entreprises (Ch. II, sect. C § 47)

L'engagement des grandes entreprises, illustré par la participation de plus de 1000 représentants du secteur privé au *Corporate Sustainability Forum* organisé par le *UN Global Compact*, figure parmi les résultats « officiels » de Rio+20. Cette mobilisation sans précédent trouve un écho au paragraphe 47 du chapitre II. Les États y encouragent les entreprises cotées en bourse et les multinationales à étudier la possibilité d'insérer des informations sur la

soutenabilité de leurs activités dans leurs rapports périodiques. À cette fin, le Brésil, le Danemark, la France et l'Afrique du Sud ont annoncé la création d'un groupe « d'Amis du paragraphe 47 » qui en promouvra la mise en œuvre. Le document invite par ailleurs le secteur industriel, les gouvernements intéressés ainsi que les parties prenantes concernées à élaborer, avec l'appui du système des Nations unies, des « modèles de meilleures pratiques ».

Moyens de mise en œuvre (Ch. VI)

Pour les pays du G-77/Chine, la principale faiblesse de *L'avenir que nous voulons* est son chapitre VI, sur les moyens de mise en œuvre, dont ils déplorent le manque d'ambition. Considérant que Rio+20 n'est pas une « conférence des donateurs », les États-Unis et les autres membres du JUSCANZ ont fait retirer toutes les propositions de contributions chiffrées figurant dans l'ébauche, de sorte qu'aucun pays n'est lié par des cibles précises. Certaines avancées doivent néanmoins être soulignées : les États ont notamment convenu d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, ont demandé aux Nations unies d'explorer les options pour accélérer le transfert de technologie, et ont mis sur pied un registre des engagements volontaires. Voici une brève analyse de ce chapitre :

Financement (Ch. VI, sect. A)

Sur la question du financement, les États ont convenu de mettre en place un comité intergouvernemental sous les auspices de l'AGNU en vue d'élaborer, d'ici 2014, une « stratégie de financement du développement durable » qui favorise la mobilisation de ressources et leur

« utilisation judicieuse » (§ 255). Cette expression n'est pas anodine puisque, malgré les réserves exprimées par le G77/Chine, le *document de résultats* reconnaît que la corruption entrave la mobilisation et l'affectation rationnelles des ressources, et souligne que la lutte contre la corruption doit être une priorité (§ 266).

Technologie (Ch. VI, sect. B)

Sur la question du transfert de technologie, les États demandent aux institutions des Nations unies de définir, d'ici la 67^e session de l'AGNU (2012-2013), des options pour la mise en place d'un « mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement ».

Renforcement des capacités (Ch. VI, sect. C)

La section sur le renforcement des capacités est beaucoup plus évasive. La section encourage la poursuite de la mise en œuvre du *Plan stratégique de Bali* (qui, notons-le, se fait toujours attendre) sans y allouer de ressources additionnelles (§ 278). Les États

invitent par ailleurs les agences des Nations unies à appuyer la mise en place, dans les PED, d'économies intégrées utilisant efficacement les ressources (§ 280).

Registre des engagements (Ch. VI, sect. E)

Même si le texte ne comporte aucun engagement financier, les pays ont convenu de créer un [registre en ligne](#) où seront consignés leurs engagements volontaires, de même que ceux des autres parties prenantes, incluant les entreprises et la société civile. Au terme de la Conférence de Rio +20, plus de 700 engagements

volontaires, pour un total de 513 milliards \$ US, y avaient été consignés.

Les négociations officielles et les quelques trois milles événements parallèles qui ont ponctué ce « Sommet de la Terre » ont réuni plus de 45 000 participants issus de 188 pays, ce qui en fait la plus importante conférence onusienne à ce jour en terme de participation. Cependant, plusieurs *leaders* mondiaux (dont le président états-unien, la chancelière allemande et le premier ministre britannique) ont brillé par leur absence, malgré la présence d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement.



Photo : Bulletin des négociations de la terre, Institut international du développement durable.

DIALOGUES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Les Dialogues sur le développement durable ont permis aux citoyens du monde d'échanger avec des experts renommés.

Photo : IISD/ENB

La Conférence de Rio +20 s'est distingué des précédents « Sommets de la Terre » par l'organisation de quatre journées de dialogue avec la société civile et les citoyens du monde (du 16 au 19 juin). Cette démarche expérimentale, baptisée « Dialogues sur le développement durable », a permis aux participants réunis en plénière et aux internautes, via la plateforme en ligne www.riodialogues.org, de faire part de leurs recommandations sur dix thématiques et de voter sur celles méritant d'être transmises aux chefs d'État et de gouvernement. Même si ces dialogues ont eu peu d'impact sur les négociations formelles qui se sont achevées avant même la conclusion des dialogues et l'ouverture du segment de haut niveau,

cette initiative du gouvernement brésilien est un pas en avant vers la modernisation des conférences internationales qui, avec la démocratisation des technologies de l'information et l'émergence des réseaux sociaux, sont appelées à devenir de plus en plus inclusives.

Les principales recommandations adoptées par les participants sur les dix thématiques (entre parenthèses) sont les suivantes :

- prendre des mesures concrètes pour arrêter de subventionner les carburants fossiles (énergie durable pour tous)
- restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées d'ici 2020 (forêts)
- garantir l'approvisionnement en eau en protégeant la biodiversité, les écosystèmes et les sources d'eau (eau)
- promouvoir des systèmes alimentaires durables qui contribuent à l'amélioration de la santé (sécurité alimentaire et nutritionnelle)
- recourir à l'éducation et à la participation communautaire pour éviter la pollution des océans par les plastiques (océan)
- promouvoir l'éducation au niveau mondial pour éradiquer la pauvreté et arriver à un développement durable (développement durable pour lutter contre la pauvreté)
- promouvoir la transformation des déchets comme source d'énergie renouvelable en milieu urbain (villes durables et innovation)
- éliminer progressivement les subventions nuisibles et les remplacer par des régimes fiscaux « verts » (économie de développement durable, y compris des MCPD)
- mettre l'éducation au cœur des Objectifs durables pour le développement (taux de chômage, travail décent et migrations)
- promouvoir des réformes fiscales qui encouragent la protection environnementale et bénéficient aux pauvres (développement durable comme réponse aux crises économique et financière)

Sources :

ONU. Page de la CNUDD. <https://rio20.un.org/papersmart>

CNUDD. Page de la CNUDD. www.uncsd2012.org/rio20conference.html

CNUDD. *L'avenir que nous voulons*. www.uncsd2012.org/thefuturewewant.html

CNUDD. *Registre des engagements volontaires*. www.uncsd2012.org/voluntarycommitments.html

CNUDD. Déclarations. www.uncsd2012.org/statementslibrary.html

CNUDD. Concluding Remarks by Mr. Sha Zukang.
www.uncsd2012.org/content/documents/1084shaclosing.pdf

CNUDD. *Rio+20 in Numbers*.
www.uncsd2012.org/content/documents/784rio20%20in%20numbers_final2.pdf

IISD. « Summary of the United Nations Conference on Sustainable Development » in *Earth Negotiations Bulletin*. www.iisd.ca/uncsd/rio20/enb/

IISD. « Summary of the Sustainable Development Dialogue Days » in *Earth Negotiations Bulletin*. www.iisd.ca/uncsd/rio20/sdd/

CNUDD. Page des Dialogues sur le développement durable.
www.uncsd2012.org/index.php?page=view&nr=596&type=13&menu=23

CNUDD. Recommandations finales des Dialogues.
www.uncsd2012.org/index.php?page=view&nr=404&type=12&menu=23&template=435

UN Global Compact. Site du *Corporate Sustainability Forum*.
<http://csf.compact4rio.org/events/rio-20-corporate-sustainability-forum/event-summary-251b87a2deaa4e56a3e00ca1d66e5bfd.aspx>



Maurice Strong, secrétaire général du Sommet de la Terre de l'ONU en 1992, rencontre les journalistes à Rio+20.

2^e Partie SCIENCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Universités et développement durable

Liliana Díaz, Institut EDS, Université Laval

Dans le contexte de Rio+20, une partie de la réflexion sur la relation entre les universités et le DD concerne leur rôle en tant qu'acteurs pouvant influencer la transition de la société vers un développement plus durable. Elle vise donc à identifier les impacts sociaux, économiques et environnementaux, négatifs et positifs, de l'action des universités sur leur milieu pour minimiser les premiers et renforcer les seconds.

Cette orientation qu'on pourrait appeler « directoriale » s'est traduite par la mise en place de nouveaux systèmes d'accréditation, inspirés des normes volontaires de conformité pour les entreprises. Il existe de nombreux guides de reddition de comptes, de systèmes de suivi et d'accréditation des universités concernant le développement durable (*sustainability reporting guidelines*), dont certains ont été développés récemment au Québec (par ex.: Certification campus durable de la Coalition Sierra Club Jeunesse). Les conséquences et les enjeux derrière le choix des accréditations et la production des rapports font déjà l'objet de réflexions de la part des réseaux universitaires (*GUNI report, 2007*), bien que cette démarche dans les universités se trouve encore à un stade précoce par rapport à celle en entreprises (Lozano, 2011). Ces systèmes d'accréditation se structurent généralement autour des trois dimensions conventionnellement associées au DD avec une quatrième dimension proprement éducative qui concerne la recherche et l'enseignement. Les quatre dimensions des rapports sont en général¹:

- environnementale (eau, énergie, déchets, transport, etc.)
- économique (clients, fournisseurs, employés, bailleurs de fonds, etc.)
- sociale (conditions de travail, droits humains, relation avec la société, etc.)
- éducationnelle (curriculum, recherche, service).

La dernière dimension est la moins développée, tandis que les deux premières occupent une place plus importante (Lozano, 2011) en raison de la difficulté de définir des indicateurs mesurables à court terme pour les transformations qui sont attendues de cette dimension. On constate que, même dans certains systèmes d'accréditation plus axés sur les processus que les résultats, comme la certification du Sierra Club, le quatrième axe occupe une place négligeable (seulement un 10%) et ne réfère qu'à la formation en DD. Un autre facteur qui pourrait expliquer le faible développement de cette dimension est la faible implication des enseignants concernés dans les réflexions sur cette question, menée principalement par les administrations des universités.

Certaines universités font exception en ayant développé particulièrement la dimension éducationnelle. C'est le cas, en Amérique du Nord, des universités de la Colombie-Britannique, de la Floride et du Michigan. Leurs rapports se concentrent cependant principalement sur les questions de curriculum plutôt que sur la recherche (Lozano, 2011). Cependant, Rio+20 aura été l'occasion pour les universités de renouveler leur engagement envers un système éducatif qui intègre davantage le DD.

¹ Pour plus d'information sur les indicateurs de chaque dimension voir Lozano 2011.

Le Document de résultats de Rio+20 analysé sous l'angle des scientifiques

Thierry Lefèvre, Institut EDS

Alors qu'approchait la Conférence des Nations unies pour le développement durable (Rio+20), les scientifiques du monde entier discutaient des grands enjeux de durabilité que le monde avait à résoudre. Ces discussions ont donné lieu à des recommandations qui ont été acheminées à Rio en juin dernier. Bien que le *Document de résultats* de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons » (*Outcome document* « The Future We Want ») soit un document éminemment politique, il apparaît légitime de le confronter aux recommandations que la communauté scientifique sait indispensables à la réussite de la transition vers des sociétés viables.

Ce document, beaucoup plus long que la *Déclaration de Rio* de 1992, est divisé en 5 parties, soient « la vision commune », « la consolidation de l'engagement envers le développement durable », « l'économie verte », « le cadre institutionnel du développement durable » et, la partie la plus étoffée, « le cadre d'action et le suivi ».

D'un point de vue strictement formel, le *Document de résultats* souligne explicitement, et à plusieurs reprises, l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation dans le succès de la mise en œuvre du développement durable (DD). C'est dans la section « consolidation de l'engagement envers le DD » qu'est reconnu le plus clairement le rôle de la communauté scientifique et technologique comme partie prenante incontournable (§ 43 et 48). Les investissements financiers dans la science sont également encouragés (§ 271).

48. Nous sommes conscients de l'importante contribution des milieux scientifiques et techniques au développement durable. Nous sommes déterminés à travailler avec les milieux universitaire, scientifique et technologique, comme à renforcer la collaboration entre ses membres, notamment dans les pays en développement, afin de combler le fossé technologique entre ces derniers et les pays à renforcer l'interface entre science et action, et à encourager la collaboration internationale dans le domaine de la recherche sur le développement durable.

Concernant l'économie verte, la technologie et l'innovation (§ 72), ainsi que le transfert technologique et la diffusion du savoir-faire, notamment vers les pays en développement (PED) (§ 73), apparaissent comme incontournables. On fait ainsi ressortir que l'économie verte requiert des recherches approfondies qui incluent les aspects social, économique et environnemental (§ 63).

La nécessité de conduire de nouvelles recherches scientifiques, une revendication très forte des scientifiques, est mentionnée à différents endroits du *Document de résultats*. Celui-ci souligne ainsi le besoin de données globales enregistrées *in situ* (§ 274). Il met également de l'avant l'importance de données scientifiques supplémentaires pour les océans (§ 163), la prévention des catastrophes (§ 187 et 280b), la limitation de la désertification (§ 208) et de la prolifération des produits chimiques et des polluants (§ 220).

Les chercheurs réclament aussi plus de données locales, notamment concernant l'hémisphère Sud. Cette préoccupation est prise en compte dans le *Document* en préconisant l'amélioration de l'expertise scientifique des États, notamment des PED (§ 272) et en insistant sur leur capacité à mettre en œuvre le DD (§ 73), notamment dans le domaine technologique (§ 275). Dans ce contexte, la collaboration entre États est mise de l'avant (§ 272, 277) en distinguant les

coopérations complémentaires que constituent les relations sud-sud, nord-sud et triangulaire, aussi bien dans le domaine financier (§ 260) que de celui des connaissances (§ 277).

Les scientifiques revendiquent aussi une meilleure interface entre la science et le politique. Cette demande est prise en compte à plusieurs reprises (§ 76g et § 276), en tenant compte notamment de l'intégration des 3 piliers du DD (§ 76g). Cette interface est particulièrement mise en valeur dans le cadre du renforcement du pilier environnement et la réforme et le renforcement du PNUE. Celui-ci devra par ailleurs diffuser de l'information scientifique sur les grandes problématiques actuelles auprès de la société civile et fournir les outils de renforcement des capacités et faciliter l'accessibilité aux technologies.

276. Nous reconnaissons qu'il faut favoriser la prise des décisions concernant les questions de développement durable en connaissance de cause et, à cet égard, renforcer l'interface entre la science et les politiques.

Les grands enjeux planétaires, tels qu'identifiés par les scientifiques, sont en grande partie considérés dans le *Document de résultats*. Si l'on en juge par le nombre de paragraphes qui les concernent, les océans (§ 158-177) représentent un thème particulièrement prioritaire.

Le *Document* aborde plus spécifiquement les crises suivantes : l'éradication de la pauvreté (§ 105-107), la sécurité alimentaire et l'agriculture viable (§ 108-118), l'eau potable et les sanitaires (§ 119-124), l'énergie et la sécurité énergétique (§ 124-129), les villes et l'urbanisation (§ 134-137), notamment le transport durable (§ 130-131), la santé (§ 138-146), les risques associés aux catastrophes (§ 186-189), les changements climatiques (§ 190-192), les forêts (§ 193-196), la biodiversité (§ 197-204), la désertification, la dégradation des sols et les sécheresses (§ 205-209), les montagnes (§ 210-212), les produits chimiques et les déchets (§ 213-223), les modes de consommation et de production soutenables (§ 224-226), notamment les emplois et la protection sociale (§ 147-157), et finalement les mines (§ 227-228).

La demande insistante des scientifiques visant à mettre fin aux subventions accordées à l'industrie des énergies fossiles est prise en compte très diplomatiquement, et de façon détournée au § 128 : « nous reconnaissons l'importance des incitatifs favorisant l'efficacité énergétique et la diversification du bouquet énergétique, ainsi que la suppression des mesures qui les découragent, notamment en favorisant la recherche et développement dans l'ensemble des pays, notamment les PED ».* Pour sa part, l'enseignement ou l'éducation au DD, un des moyens les plus importants pour transformer positivement et durablement les sociétés selon les scientifiques, est mis de l'avant à plusieurs endroits, notamment dans la section « Cadre d'action et de suivi » (§ 229-235).

230. Nous avons conscience que les nouvelles générations sont les gardiennes de notre avenir et qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès à l'enseignement au-delà du primaire et la qualité de cet enseignement. En conséquence, nous sommes déterminés à doter nos systèmes éducatifs des moyens de mieux préparer les jeunes à promouvoir le développement durable, notamment en améliorant la formation des enseignants, en mettant au point des programmes scolaires abordant les questions liées à la durabilité et des programmes de formation préparant les étudiants à des carrières dans des domaines en rapport avec la durabilité, et en faisant un usage plus efficace des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'apprentissage. Nous appelons au renforcement de la coopération entre les écoles, les communautés et les autorités en vue de faciliter l'accès à un enseignement de qualité à tous les niveaux.

231. Nous encourageons les États Membres à promouvoir la sensibilisation au développement durable chez les jeunes, notamment en favorisant la mise en œuvre

de programmes éducatifs extrascolaires, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Mais si le *Document de résultats* reprend, dans les principes, la majeure partie des recommandations des scientifiques, d'autres sont peu ou pas considérées. C'est le cas par exemple du développement de recherches multidisciplinaires et de l'association de la recherche en science pure et en technologie avec les sciences humaines. Les scientifiques sont en effet convaincus que la mise en place d'une humanité viable passera d'abord par des changements profonds de comportement, notamment par des mutations radicales dans les modes de consommation et de production.

Par ailleurs, les scientifiques insistent grandement sur le fait qu'au-delà de l'incompatibilité du système socioéconomique avec la durabilité, la croissance démographique est la seconde cause fondamentale de la dégradation de la planète. Cette question n'est nullement abordée de front dans le *Document de résultats*, ce qui constitue une faiblesse critique pour l'atteinte des objectifs du DD.

Finalement, et surtout, si le *Document de résultats* de Rio+20 s'approprie théoriquement nombre des recommandations des scientifiques, chacun sait que la limitation essentielle de ce type de réunion se situe au niveau de la mise en œuvre de ces beaux principes. Rio+20 en est l'exemple typique et a ainsi débouché sur l'absence d'engagements politiques fermes. Il faut donc espérer que les États ne laissent pas cette longue liste de priorités visant à rendre l'humanité soutenable demeurer sans suite. Ils ont en tout cas entériné un *Document* qui contient tous les principes pour mettre en place une véritable et profonde transformation de nos sociétés vers la viabilité.

Sources :

The Future We Want <http://www.un.org/en/sustainablefuture/>

Les recommandations des scientifiques au Forum ICSU

[http://www.ihqeds.ulaval.ca/17890.html?&no_cache=1&tx_ttnews\[pointer\]=1&tx_ttnews\[tt_news\]=1156&tx_ttnews\[backPid\]=17906](http://www.ihqeds.ulaval.ca/17890.html?&no_cache=1&tx_ttnews[pointer]=1&tx_ttnews[tt_news]=1156&tx_ttnews[backPid]=17906)

* Traduction de l'auteur ("We recognize the importance of promoting incentives in favour of, and removing disincentives to, energy efficiency and the diversification of the energy mix, including promoting research and development in all countries, including developing countries").

Forum sur la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable

Les recommandations des scientifiques pour le développement durable

Forum organisé dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio+20 par le Conseil International pour la Science (ICSU) du 11 au 15 juin à Rio de Janeiro.

Compte rendu de Thierry Lefèvre, Institut EDS, Université Laval



Le forum a permis à la communauté scientifique de l'innovation et de la technologie de parler des défis et solutions du développement durable avec les responsables politiques et les parties prenantes. Dialogue entre la science, les décideurs et la société civile, agir immédiatement, développer de nouvelles connaissances et fusionner les sciences sociales et les sciences « dures » ont été les principales recommandations des participants au Forum.

En se focalisant sur 11 thèmes prioritaires, les participants du Forum ont abordé les principales questions relatives aux grands défis de la viabilité de nos sociétés. Les chercheurs ont notamment discuté de biodiversité et de services écosystémiques, de changements climatiques, de sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, de bien-être dans les villes. De plus, les organisateurs avaient judicieusement inscrit à l'ordre du jour des thèmes cruciaux et innovants comme les modes de consommation et de productions soutenables, la démographie, le savoir traditionnel, la prévention des catastrophes ou l'économie verte.

Interface science/politique

La première recommandation, réitérée constamment tout au long du Forum, concerne l'amélioration de l'interface entre la science et le politique. Malgré d'intéressantes réussites comme le GIEC, le Global Environment Outlook (GEO), The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) ou la jeune Plateforme intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), des

progrès doivent encore être accomplis dans ce domaine pour que les connaissances scientifiques se transforment en actions. Les scientifiques devraient ainsi être impliqués plus directement dans les négociations internationales. Ils devraient aussi adapter leur discours pour être bien compris de leur interlocuteur et pour que leur discours porte. Enfin, les scientifiques devraient également s'impliquer auprès des décideurs au niveau local, ce qui requiert par ailleurs de développer les connaissances appropriées.

Scientifiques et société civile

La seconde recommandation vise l'amélioration des liens entre les scientifiques et la société civile, puisque la transition vers le développement durable s'effectuera plus rapidement et plus durablement avec l'appui des populations. Ceci passe notamment pour les chercheurs par l'approvisionnement des médias. Les scientifiques devraient donc s'impliquer et transmettre leurs connaissances au plus grand nombre.

La troisième recommandation a été elle aussi unanime et persistante. Elle porte sur le

besoin pressant et la demande renouvelée d'acquiescer de nouvelles données et de nouvelles connaissances. Celles-ci visent à trouver des solutions centrées sur le long terme, intégrées, interconnectées et transdisciplinaires, des solutions adaptées pour les différents niveaux de décisions (local, régional, international), ainsi que des mesures d'adaptation efficaces.

Jumelage sciences dures et sciences sociales

La quatrième recommandation appelle à jumeler étroitement les recherches technologiques et en sciences « dures » avec celles menées en sciences sociales. Ces deux champs d'expertise sont indissociables pour appréhender et trouver des solutions relatives aux enjeux du développement durable. Nous devons admettre que les problèmes auxquels nous faisons face demandent des transformations essentiellement sociales, mais la contribution de la science et de la technologie n'est pas négligeable. Et ce, d'autant plus que les innovations technologiques impliquent souvent des mutations sociales.

Urgence d'agir

Dernière recommandation : devant la situation à laquelle fait face l'humanité telle

qu'elle est décrite par les données de la recherche scientifique, les participants ont insisté sur l'urgence d'agir. Les scientifiques n'imaginent pas se retrouver à « Rio+40 » dans une situation similaire à celle d'aujourd'hui. La mesure la plus importante est d'investir dans l'éducation. L'énergie, l'agriculture, l'eau et la prévention et l'adaptation apparaissent comme des domaines qui devraient concentrer les efforts de toutes les sphères de la société. Les investissements dans les énergies renouvelables et dans les emplois verts tout en supprimant les subventions au secteur des énergies fossiles ont été des mesures maintes fois mentionnées. La cible d'un réchauffement planétaire limité à 2°C a par ailleurs été jugé à plusieurs reprises arbitraire, et possiblement insuffisant pour éviter des dommages environnementaux irréversibles.

En savoir plus :

<http://www.ihqeds.ulaval.ca/forumicsu.htm>
1

Page officielle du Forum ICSU :

<http://www.icsu.org/rio20/science-and-technology-forum>

Terre de l'avenir

Ce Forum a vu le lancement d'une initiative d'envergure de l'ICSU appelée *Terre de l'avenir* ([Future Earth](#)). Ce projet international de 10 ans vise à développer des connaissances interdisciplinaires permettant d'examiner et d'apporter des solutions efficaces et adaptées aux risques et occasions sous-tendues par les changements globaux de l'environnement et pour soutenir la transition vers le développement durable dans les décennies à venir. *Terre de l'avenir* mobilisera des milliers de scientifiques et sera ouvert à tous secteurs de la société pour favoriser la collaboration avec des décideurs, les législateurs et les autres parties prenantes (société civile, ONG, industriels) et pour contribuer au développement des capacités dans les différentes sphères de la société.

Initiatives des établissements d'éducation supérieure pour Rio+20

Comme responsables de la formation des futurs preneurs de décisions, les institutions d'enseignement supérieur jouent un rôle central pour l'avènement d'un monde plus durable et la création de nouveaux paradigmes. Les institutions d'éducation sont en mesure d'influencer ceux qui formeront la société de demain à travers l'enseignement et la recherche et la diffusion de nouvelles connaissances et perspectives.

Leur engagement en faveur de la durabilité a été souligné à Rio lors d'un événement parallèle le 19 juin qui a rassemblé des responsables de la communauté universitaire internationale. Cet événement était soutenu par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, en coopération avec l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes pour une éducation au management responsable (PRME) et l'Université des Nations Unies.

L'Université Laval est signataire de la Déclaration des établissements d'éducation supérieure, adopté lors du Forum mondial de l'Éducation au Management Responsable (14-15 juin) qui a été transmis au secrétaire général des Nations unies qui en a fait mention dans son rapport à l'Assemblée générale du 28 juin. Selon Paméla Chasek, ce serait la principale initiative d'envergure des scientifiques lancée dans le cadre de Rio+20 (voir page 33).

Les Principes pour l'Éducation du Management Responsable (PRME) est une initiative parrainée par Pacte mondial des Nations Unies avec pour mission d'inspirer et mettre en avant l'éducation de la gestion responsable, la recherche et la pensée du leadership dans le monde. Les six principes de la PRME visent à établir un processus d'amélioration continue au sein des institutions enseignant la gestion afin de façonner une nouvelle génération de dirigeants d'entreprises capables de gérer les défis complexes auxquels sont confrontés les entreprises et la société du 21^e siècle.



Le Pacte mondial, ou Global Compact en anglais, est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, au développement durable et à la lutte contre la corruption. Bien que ciblant essentiellement le monde de l'entreprise, le Pacte mondial encourage également la participation de la société civile, des organisations professionnelles, des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des universités et de toute autre organisation. Le Pacte mondial regroupe 7 000 entreprises, provenant de 135 pays et rassemblées dans 100 réseaux.

Dans le cadre de Rio+20, le Pacte mondial des Nations Unies a organisé un Forum sur le thème « Innovation et collaboration pour l'avenir que nous voulons » qui s'est déroulé du 15 au 18 juin 2012 en coopération avec le Secrétariat de Rio+20, le système de l'ONU et le réseau local du Pacte mondial au Brésil.

**Les établissements d'enseignement supérieur s'engagent
à des pratiques durables à l'occasion de la
conférence des Nations Unies sur le développement durable
20-22 juin 2012, Rio de Janeiro**

« Nous, chanceliers, présidents, recteurs, doyens, chefs d'établissements d'enseignement supérieur et d'organisations apparentées, reconnaissons la responsabilité qui nous incombe dans l'effort international en faveur du développement durable. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a lieu à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, nous nous engageons à soutenir les actions suivantes :

- **Enseigner les concepts de développement durable**, en veillant à ce qu'ils constituent une partie du tronc commun dans toutes les disciplines afin que les futurs diplômés de l'enseignement supérieur puissent développer les compétences nécessaires pour entrer dans la vie active en étant sensibilisés au développement durable et avec une compréhension claire de la manière de parvenir à une société qui permette un développement économique, valorise les personnes, et respecte les ressources limitées de la Terre. Les établissements sont également encouragés à dispenser une formation au développement durable aux professionnels et aux praticiens.
- **Encourager la recherche sur le développement durable** pour améliorer la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et technologiques, en renforçant le développement, l'adaptation, la diffusion et le transfert des savoirs, notamment des technologies innovantes et nouvelles.
- **Éco-responsabiliser nos campus** : i) en réduisant l'empreinte environnementale, grâce à la rationalisation des ressources en énergie, en eau et en matériaux dans nos bâtiments et nos installations ; ii) en adoptant des pratiques d'achat durables dans nos chaînes d'approvisionnement et nos services de restauration ; iii) en offrant aux enseignants et aux étudiants des solutions de mobilité durables ; iv) en adoptant des programmes efficaces pour la réduction des déchets, le recyclage et la réutilisation, et v) en favorisant des modes de vie plus durables.
- **Soutenir les efforts de développement durable** dans les communautés où nous résidons, en œuvrant avec les autorités locales et la société civile pour rendre les territoires plus agréables, plus économes en ressources, à la fois socialement inclusifs et avec une faible empreinte écologique.
- **S'engager et partager les résultats par le biais de cadres internationaux**, comme la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, le réseau de l'Université des Nations Unies, l'Impact Académique des Nations Unies, le Pacte mondial, les Principes pour l'éducation au management responsable, initiative soutenue par les Nations Unies, et le programme d'éducation et de formation à l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, afin d'échanger des connaissances et des expériences et de rendre régulièrement compte des progrès accomplis et des défis à relever. »

Date : 28 mars 2012

Signature :



Organisation : UNIVERSITÉ LAVAL

Adresse : 2320 RUE DES BIBLIOTHÈQUES, QUÉBEC GV0A6

DENIS BRIÈRE
RECTEUR

Nom et titre du/de la signataire :

Une initiative de :



PRME



**UNITED NATIONS
UNIVERSITY**

L'Université Laval et le développement durable

Adhésion au Pacte mondial

Développement durable : Laval se démarque

Matthieu Dessureault, Fil des événements, 20 septembre 2012

L'expertise de l'Université Laval en matière de développement durable est de plus en plus reconnue et sollicitée à l'international.

L'Université, qui a entrepris un virage vert en 2007, multiplie depuis les projets en lien avec le développement durable. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et des matières résiduelles figure désormais en tête de liste de ses priorités, dans une société pourtant portée par un culte de la croissance économique.

Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement, justifie ce changement de cap par une urgence d'agir face au changement climatique et à l'épuisement des ressources de la planète. « Une des caractéristiques de l'Université Laval est d'avoir apporté une philosophie du développement durable centrée sur l'individu et basée sur la concertation, alors qu'on a tendance à mettre en opposition l'économie, l'environnement et le social », indique-t-il.

Cette philosophie a attiré l'attention de diverses institutions, notamment l'Université de Bordeaux, avec laquelle l'Université Laval collabore à transférer son mode de gouvernance de développement durable.

Par ailleurs, l'Université s'est engagée au printemps 2012 à intégrer une série d'actions socialement responsables élaborée par les Nations Unies. « Compte tenu de notre positionnement au niveau du développement durable, on a été choisi avec six autres universités à travers le monde pour mettre en place et tester d'un point de vue opérationnel ces principes », se réjouit M. Bauce.

On y retrouve des mesures relatives aux droits de l'Homme, au droit du travail et à la lutte contre la corruption. Les universités participantes ont signé une déclaration, qui les engage par exemple à enseigner les concepts de développement durable dans toutes leurs disciplines.

Ce projet pilote, intitulé Pacte mondial (Global Compact), a donné lieu à un rapport, présenté lors du dernier Sommet des Nations Unies à Rio. « Les résultats sont tangibles et peuvent inspirer d'autres institutions. Dans certains cas, c'est plus ou moins facile, mais ça donne des méthodes de travail pour progresser à géométrie variable d'un pays à l'autre », explique le gestionnaire.

Porteuses d'une responsabilité citoyenne, les institutions d'enseignement doivent reconsidérer leurs priorités de gestion, selon diverses associations écologistes. Du côté de l'Université Laval, la table est mise pour une réforme massive. Celle-ci pourrait être déterminante pour les générations futures.

Forum EDS : Universitaires et développement durable, Université Laval, 4-5 avril 2012

Le Forum EDS « Universitaires et développement durable », visait à encourager la réflexion et le dialogue sur les enjeux de l'intégration du développement durable dans la recherche et l'enseignement universitaires. À l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 », cette première édition a porté sur le rôle des universitaires dans la mise en œuvre du développement durable. Dans quelle mesure le monde universitaire peut-il contribuer à la mise en œuvre du développement durable, et apporter des réponses et des solutions aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux que nous connaissons ? En plus de présenter des outils de mise en œuvre développés par des universitaires, les présentations ont reflété la diversité des points de vue, la richesse des visions et des moyens utilisés par les chercheurs et les enseignants universitaires pour s'approprier le développement durable.

Les enseignants et chercheurs sont reconnus dans de nombreuses déclarations et rapports internationaux sur l'éducation au développement durable comme des acteurs centraux pouvant influencer le processus de la société vers un développement plus durable. Le milieu universitaire a été identifié non seulement comme un vecteur important du changement, mais également comme un laboratoire vivant susceptible de nous guider vers un monde plus soutenable (Déclaration de Talloires (1990), Charte Copernicus (1993)). Ce sont les chercheurs et les enseignants des universités qui forment la prochaine génération de leaders qui devront répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux du futur. Ces défis nécessitent de comprendre les problèmes au niveau global et d'agir localement, de favoriser le dialogue entre les disciplines et de surmonter les barrières entre les universitaires et le reste de la société.



Cette relation entre universitaires et développement durable doit être analysée aussi dans le sens inverse, c'est-à-dire en s'interrogeant sur les impacts, défis et opportunités que les différentes transformations scientifiques, sociales et institutionnelles liées à la prise en compte du développement durable peuvent avoir sur le métier de l'enseignant-chercheur.

Le Forum EDS vise à partager des expériences inspirantes tout en rendant compte des questionnements et des doutes. Nous ne proposons pas une vision uniforme du développement durable dans la recherche et l'enseignement universitaires, mais nous croyons que certaines valeurs du développement durable peuvent être particulièrement pertinentes. En particulier, une vision globale des problèmes, une approche pluridisciplinaire et l'importance d'établir des liens entre les universitaires et le reste de la société (communautés, décideurs, entreprises, etc.).

Résumé du Forum EDS

Rédigé à partir des notes de Barbara Bader et Ariane Gagnon-Légaré

Quelles idées se dégagent du Forum ? La réflexion a débuté par une présentation de pionniers illustres dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'éducation relative à l'environnement et du développement durable (DD). Pour ces scientifiques et ces écologistes, l'engagement semblait aller de soi, et ils n'hésitaient pas à prendre position, à défendre des valeurs pour plus de justice et d'équité, tout en affirmant leur expertise. Il convient alors de se demander si, aujourd'hui, dans les universités, que ce soit dans les projets de recherche ou dans l'enseignement universitaire, quels types de valeurs promeut-on dans les façons de penser notre rapport à la nature, notre rapport aux autres et les connaissances que nous développons?

Le portrait de la situation planétaire dressé par le professeur William Rees dans sa conférence d'ouverture est plutôt sombre. On exploite la nature au-delà des capacités de la Terre au profit d'une minorité de personnes, cette situation ne faisant que se dégrader. Et on reproduirait dans nos formations universitaires les idéologies, les croyances, les représentations, qui sont celles-là même qu'il faudrait corriger. Si le DD veut véritablement traiter de ces questions, il doit nous conduire à revoir notre rapport à la nature et la façon de l'utiliser.



L'approche l'interdisciplinaire ou transdisciplinaire a été soulevée par la plupart des conférenciers. Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, géographie et géomatique a parlé de transdisciplinarité, en se basant sur les définitions que l'on trouve dans les ouvrages de référence et où l'on propose de dépasser les manières conventionnelles de voir les problèmes et de les analyser, pour les conceptualiser différemment à partir de cadres théoriques et de méthodes renouvelées. M. Rees proposait également une manière qu'il disait transdisciplinaire d'analyse de situation, en allant chercher des connaissances dans différentes disciplines, combinant « sciences naturelles » et « sciences sociales ». Cette manière de faire ne signifie pas qu'il faille négliger ou minimiser l'importance des connaissances disciplinaires ou leur apport, ni de renoncer à former des experts qui maîtrisent leur domaine ; il s'agit plutôt de les former à être capable de s'engager dans des dialogues ouverts et constructifs avec des représentants d'autres domaines de connaissance, avec les communautés concernées, pour envisager une nouvelle manière de créer des connaissances, plus contextualisée.

Le Forum a été l'occasion d'inciter les universitaires à se projeter dans le futur en tenant compte des risques ou des incertitudes éventuels. À partir de l'exemple du cycle du phosphore et de la raréfaction de la ressource, les participants ont été invités à réfléchir en termes de cycle de vie et de principe de précaution. De manière plus globale, un autre défi serait donc de tenter de penser la culture technologique de manière à l'intégrer davantage

au fonctionnement même de la nature. On peut alors espérer des technologies qui s'insèrent dans les cycles naturels, qui soient plus souples, plus douces, presque vivantes, qui évoluent et qui soient recyclables, de façon à ce qu'elles soient moins détachées, moins déconnectées, d'un fonctionnement plus naturel.

Ces différentes nécessités représentent bien entendu des défis de taille. D'abord, celui du décloisonnement, compte tenu des difficultés pour les professeurs d'université d'établir des collaborations interdépartementales ou interfacultaires sur une base régulière. Alors créer des équipes interdisciplinaires et parfois y inclure des acteurs de la société civile pour des programmes de recherche et d'enseignement ancrés dans les milieux, représente en effet une invitation à travailler vraiment autrement à l'université. Le travail de l'Institut EDS constitue une belle initiative en ce sens, mais ce n'est qu'un premier pas.

Un autre défi débattu avait trait à la redéfinition de l'identité du professeur d'université et sur les principes sur lesquels se baser pour ce faire. Les participants au Forum ont été invités à s'engager autrement dans la fonction professorale, à ne pas se limiter à publier dans des revues élitistes, à passer à l'action dans la société. Le DD semble en effet impliquer un rapprochement des experts, des acteurs, des citoyens. Ce qui peut être une manière intéressante d'enrichir les connaissances, mais qui pose aussi la question de la légitimité et de la portée des connaissances ainsi produites. Qui vont être les personnes légitimes pour représenter certains groupes de citoyens, d'industriels ou d'acteurs des milieux politiques ou associatifs par exemple ? Comment ces personnes seront-elles choisies ?

Si effectivement on veut rapprocher nos étudiants du monde de l'entreprise, d'études de cas concrets, pour qu'ils analysent des situations réelles et complexes, il faut aussi s'assurer de la pertinence scientifique, tout comme de la pertinence sociale de ce qui est proposé aux étudiants, et maintenir les conditions universitaires d'apprentissage du jugement critique. Par ailleurs, il y a des risques pour la qualité de la formation universitaire à trop vouloir rapprocher ce qui se fait dans les universités des milieux professionnels, de l'application en contextes réels ou d'études de cas réels.

Relever ces défis stimulants exige beaucoup de temps et d'engagement personnel et institutionnel. Et en général, en tant que professeur d'université, ce dont on dispose le moins, c'est de temps. Du temps pour s'écouter, pour commencer à comprendre quelles sont les notions, les concepts, la manière de travailler de ses collègues dans leur discipline respective. Les recherches sur la mise en place de projets interdisciplinaires à différents niveaux précisent que pour apprendre à travailler ensemble, c'est en mois et en années qu'il faut compter. Mais, comme l'a montré ce Forum, il existe déjà une grande variété et une richesse de propositions de professeurs et d'acteurs très engagés qui ont illustré des expériences particulières sur ces questions d'environnement et de DD dans nos universités. Si le bilan actuel sur l'état de la planète et sur notre incapacité à partager équitablement est sombre, la qualité, l'originalité et la pertinence des idées et des projets de ce symposium laisseraient plutôt croire que des horizons intéressants sont possibles, que les initiatives à renforcer existent et pourraient renouveler notre manière de concevoir notre rapport à la nature et aux autres.

Quel bilan des universités à Rio+20 ?

Par Thierry Lefèvre, Institut EDS, Université Laval

Alors que le Document de résultats (*Outcome document*) issus des négociations entre États à Rio est critiqué de toutes parts, et que par ailleurs les initiatives menées par la société civile et le secteur privé sont louangées, qu'en est-il de l'implication du monde de l'éducation supérieure ? Pamela Chasek*, professeure de science politique et directrice du Programme d'études internationales au Manhattan College à New York, a publié une [brève](#) sur le site de *The Chronicle of Higher Education* sur le bilan que l'on peut tirer de Rio+20 du point de vue des universités.

Pamela Chasek, qui était présente à Rio, a pu constater l'absence marquée de représentants du monde de l'éducation supérieure, en dehors de la présence de quelques rares universités et plusieurs professeurs intéressés par cette conférence pour leurs propres travaux de recherche.

Elle souligne que la principale initiative d'envergure concerne la [Déclaration](#) lancée dans le cadre de Rio+20 (voir ci-dessus), qui est encore ouverte à signature. Ajoutons néanmoins que [d'autres initiatives](#) ont été prises par des universités ou des regroupements d'universités.

Reste que la participation des universitaires à Rio+20 a été limitée. Pamela Chasek regrette que les efforts déployés par les universités pour intégrer et implanter le développement durable restent insuffisants. Comme elle le souligne « les universités doivent faire plus et être des chefs de file dans ce domaine ». Les universités devraient également plus impliquées au niveau local, régional et international.

Or, constate Mme Chasek, l'enseignement et l'apprentissage ne font en général que renforcer des manières de penser qui mènent à des systèmes non durables. La plupart des étudiants sortent du système éducatif sans saisir la portée des décisions prises dans un contexte personnel et professionnel, et comment ils vont avoir un impact, directement ou indirectement, aujourd'hui et à l'avenir, sur le système social ou écologique dans lequel ils vivent.

En fin de compte, l'éducation supérieure peut et doit faire plus et mieux pour former une relève qui comprenne, intègre et mette en œuvre tous les mécanismes conduisant à une société viable.

L'article de Pamela Chasek a été repris intégralement par le International Institute for Sustainable Development (IISD) et est disponible en format PDF à : http://www.iisd.org/pdf/2012/com_beyond_rio20.pdf

* Pamela Chasek, est professeure de science politique et directrice du Programme d'études internationales au Manhattan College à New York. Elle est également cofondatrice et éditrice exécutive du Bulletin de négociations de la Terre (Earth Negotiations Bulletin) du service de reportage sur les négociations internationales en environnement et développement du International Institute for Sustainable Development (IISD).

Quelques citations clés

« *We need an integrated scientific research agenda to have a better understanding of world.* »

Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco.

« *Les scientifiques doivent apprendre à mieux se faire comprendre par les décideurs pour que les résultats de la recherche se transforment en actions* »

Peter Höppe, Head of Geo Risks Research Department, Corporate Climate Centre, Munich.

« *Pas de science, pas de viabilité* »

Luis Valdés, Responsable de la Section Science de l'océan, Commission Intergouvernementale Océanographique.

« *Nous devons atténuer, nous adapter ou souffrir ; nous ferons probablement les trois* »

Diana Liverman, codirectrice de l'Institut de l'environnement, Université d'Arizona.

« *Nous sommes à un moment charnière, celui où l'être humain peut encore contrôler les événements* »

Carlos Nobre, Secrétariat des politiques et des programmes en recherche et développement, Ministère de la science de la technologie et de l'innovation du Brésil.

« *La communauté scientifique en développement durable doit intégrer les changements de valeurs sociales* »

« *Change- t-on ses habitudes non soutenables parce qu'on se sent coupable, capable ou concerné ?* »

Sylvia Karlsson-Vinkhuyzen, Université de Wageningen, Pays-Bas.

« *On ne préviendra pas les catastrophes convenablement si on ne met pas en œuvre le développement durable* » « *On ne peut changer la nature, mais on peut changer nos façons de faire* »

Allan Lavell, Integrated Research on Disaster Risk (IRDR) programme Scientific Committee member, Angleterre.

« *La consommation d'énergie est surtout un phénomène social* »

Jacqueline McGlade, Directrice exécutif de l'agence européenne de l'environnement.

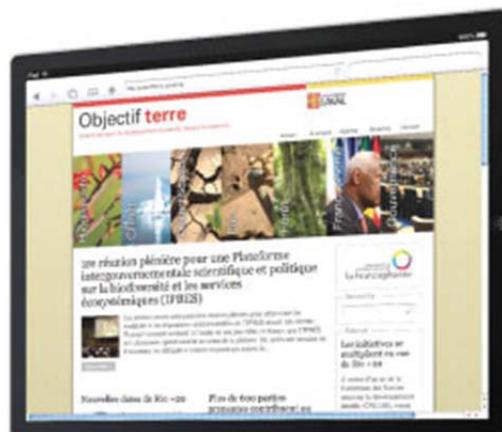
« *L'exemple de l'Inde montre qu'il y a un lien direct entre l'accès à l'énergie et la richesse des habitants* »

Vijay Modi, Professeur, École d'ingénierie mécanique, Université Columbia.

« *L'innovation peut changer les choses, mais ne sera pas suffisante pour devenir soutenable* »

Ashok Khsola, Development Alternatives.

3 nouvelles façons d'être les premiers informés !



1 furetez sur
objectifterre.ulaval.ca

recevez notre **e-bulletin** tous les mois
en vous abonnant sur objectifterre.ulaval.ca/e-bulletin

2

3 suivez-nous sur Facebook et Twitter pour
être informé au quotidien



facebook.com/bulletinobjectifterre
cliquez sur « j'aime »



twitter.com/objectifterre
cliquez sur « suivre »



Si vous préférez recevoir Objectif Terre en format papier,
abonnez-vous en ligne sur le portail de l'Institut de l'énergie
et de l'environnement de la Francophonie (www.iepf.org)

**Objectif
terre**